

Les élèves de l'école de la Sensée ont mis une sacrée patate au racisme

Avec la réalisation d'une courte vidéo, 27 élèves des classes de CE1 et de CE2 de l'école de la Sensée d'Estrun ont été primés en participant au concours Nous autres 2023. Un concours institué par la CASDEN, la MGEN⁽¹⁾ et la fondation Lilian Thuram ayant pour thème la lutte contre le racisme.

ESTRUN. La défense de l'égalité entre tous les êtres humains. Voilà le libellé du sujet proposé aux élèves de la maternelle à la sixième dans le cadre du concours annuel soutenu par l'Éducation nationale dans toutes les académies, à traiter sous des formes diversifiées, parfois ludiques, mais toujours pédagogiques.

« Nous participons tous les ans à ce concours, il permet aux écoliers d'exprimer leur vision du racisme », explique Mélanie Mathieut, qui enseigne aux enfants scolarisés en CE1 et en CE2 de l'école de la Sensée, dirigée par Lætitia Dumoulin.

“ Nous participons tous les ans à ce concours, il permet aux écoliers d'exprimer leur vision du racisme. ”

MÉLANIE MATHIEUT, ENSEIGNANTE

Cette année, le travail a été livré sous forme de vidéo dans laquelle on distingue une pomme de terre rouge de petite taille, ridée, affublée d'un germe proéminent qui la différencie des autres tubercules.

« Chaque enfant a ramené une pomme de terre, chacune a été mise en image puis elles ont été assemblées dans la vidéo », ajoute Mélanie Mathieut.

Après quelques allusions adressées à la petite pomme de terre, tout rentre dans l'ordre car elle vient rejoindre les autres pour former un cœur homogène composé d'une multitude de ressemblances et de différences.

« De quoi amener les écoliers à se questionner



Les lauréats avec Mélanie Mathieut (à gauche) et Lætitia Dumoulin.

sur l'intrusion et la tolérance », souligne l'enseignante.

SE POSITIONNER SUR L'INTRUSION ET LA TOLÉRANCE

Le film constitue un remarquable exemple de transposition du racisme. Surtout remarquable pour avoir été

primé aux côtés de 23 autres lauréats. Et, s'ils n'ont pas été en mesure, à cause du coût du transport, de se rendre au musée du quai Branly, ils ont reçu leurs récompenses qu'ils ne sont pas près d'oublier, car chaque élève a été destinataire d'un planisphère, d'une photo dédicacée par l'ex-footballeur international Lilian Thu-

ram, d'un diplôme, d'un abonnement au journal *Le petit quotidien*. Un chèque culture a aussi été envoyé à l'école. En revanche, le racisme a, quant à lui, reçu une sacrée patate. ■ PIERRE VILCOCOQ (CLP)

1. La CASDEN est la banque coopérative de la fonction publique Banque populaire. MGEN pour Mutuelle générale de l'Éducation nationale.

Deux vendeurs de cocaïne condamnés par le tribunal à neuf mois de prison ferme



La procureur a constaté qu'il était maintenant difficile de s'établir dans un logement à Cambrai pour vendre des stupéfiants. PHOTO D'ILLUSTRATION « LA VOIX »

CAMBRAI. On peut dire que les policiers de Cambrai ont l'œil. Le mercredi 7 juin, dans l'après-midi, une patrouille remarque ce qu'ils interprètent comme une transaction de stupéfiants. Ils avaient bien observé.

Rapidement, deux acheteurs sont interpellés et confirment qu'ils viennent d'acquiescer de la cocaïne. Les fonctionnaires du commissariat de Cambrai n'ont plus qu'à arrêter les deux occupants d'une voiture garée rue de Landrecies. Si les consommateurs sont connus, les deux dealers ne le sont pas à Cambrai. Le vendeur n'a que 22 ans, il vient d'Hersin-Coupigny, son casier est vierge. Le chauffeur, de La Bassée, 41 ans, cumule déjà huit mentions et se trouve en situation de récidive dans le domaine des stupéfiants.

Dès le lendemain, en comparu-

tion immédiate, le plus jeune indique qu'il a déposé une candidature spontanée dans le réseau afin de remédier à des problèmes financiers : « J'ai une dette et je ne souhaitais pas que seul mon père l'éponge. » Consommateur de cannabis, il reconnaît son rôle, et avoue qu'il avait l'intention d'arrêter justement le jour où il a été interpellé. Pour cette activité, il touchait 150 € par jour.

Quant au chauffeur, c'est 200 € par jour uniquement pour les transports, sauf une fois où le réseau « m'a contraint de vendre car le dealer était parti avec la caisse ». Tous les deux déclarent regretter : « C'est la dernière fois. »

« ARGENT FACILE »

La procureure déplore que chaque ancien vendeur soit vite remplacé. M^e Pipart, pour la défense de ses deux clients, plaide

l'exploitation de deux laissés pour compte de la société. « Ils ont immédiatement coopéré et n'ont rien caché, le réseau utilise la pauvreté pour faire miroiter l'argent facile à gagner », conclut la bâtonnière.

“ J'ai une dette et je ne souhaitais pas que seul mon père l'éponge. ”

Les deux ont maintenant interdiction de paraître à Cambrai pendant trois ans. Gérard Nizet et Amaury Valois sont condamnés à la même peine, neuf mois de prison avec mandat de dépôt. Les sommes et les téléphones sont confisqués, l'héroïne et la cocaïne ont été détruites. ■ Les prévenus ont dix jours pour faire appel de la décision.